



Regroupement des associations pour la protection
des lacs et cours d'eau des Hautes-Laurentides

Consultations sur RRVUB 2017 par Transport Canada

Séance tenue au 305 Boul. René-Lévesque O, Montréal, le 21 sept. 2017 de 13h00 à 16h00

Présidait la rencontre :

Sophie Noel, Gestionnaire Sécurité et sûreté maritimes, Transports Canada

Organismes présents :

SPVM, Sécurité HQ, Lac Memphrémagog, Lac Massawipi, Municipalité d'Argenteuil, Marmot, Association des canots et kayaks, UQAM, CRE-Laurentides, Regroupement des associations des Hautes-Laurentides

Agenda de la rencontre

1. Présentation et tour de table (10 minutes)
2. Introduction – initiative de modernisation du RRVUB - pourquoi ? (5 minutes)
3. Présentation Power Point –1. Présentation et tour de table (10 minutes)
2. Introduction – initiative de modernisation du RRVUB - pourquoi ? (5 minutes)
3. Présentation Power Point – Qu'est-ce que le processus RRVUB (30 minutes)
4. Présentation d'un outil de triage des demandes (15 minutes)
5. Discussion libre sur des domaines d'amélioration possibles (60-90 minutes)

Questions spécifiques :

- Le GAL est-il clairement présenté ?
- Quels éléments pourraient être améliorés ?
- De nouvelles limites universelles seraient-elles une option intéressante ?
- Comment pourrait-on améliorer les catégories de restriction ?
- Quel type de support vous attendez-vous de Transports Canada dans le cadre d'une demande ?
- Quelle est l'étape la plus difficile ou complexe selon vous ? pourquoi ?
- Avez-vous des suggestions concernant l'étape des consultations ?
- Avez-vous confiance dans les solutions alternatives non réglementaires ?
- Quel rôle aimeriez-vous que les différents paliers gouvernementaux aient ?
- Quelles sont les aspects du processus que vous ne changeriez pas ou qui vous semblent les plus appropriés ou les mieux adaptés?



6. Prochaines étapes de l'initiative (5 minutes)

7. Conclusion et remerciements (5 minutes) Qu'est-ce que le processus RRVUB (30 minutes)

Introduction

Le but n'est pas de modifier la constitution

Commentaires et discussions

En plus du document déposé par la Fédération des Municipalités, voici les commentaires et éléments de discussion qui ont été soulevés :

- On ne peut remettre en question que le règlement qui régit les embarcations soit de compétence fédérale sans modifier la constitution. Le pouvoir de légiférer en matière de navigation est de juridiction fédérale, toutefois, la gestion de la réglementation peut être déléguée.
 - Le règlement actuel ne permet pas d'agir en prévention en environnement ou en développement durable.
 - Seule une administration locale (Municipalité, MRC, etc.) peut demander des restrictions pour les embarcations et cela peut être problématique pour HQ et dans le cas où plusieurs municipalités sont impliquées.
 - Dans les lacs présentant des problèmes, il faut que la réglementation soit la première étape et être accompagné par de la sensibilisation.
 - Aujourd'hui, nos lacs et la majorité de nos rivières ne servent plus au transport. La loi sur la marine marchande s'applique difficilement aux besoins récréatifs. La grosseur des bateaux devrait être prise en compte car il n'y a rien dans le règlement qui interdit par exemple à des bateaux de croisières de circuler sur nos lacs.
 - En raison des dommages environnementaux occasionnés par les embarcations, les lacs et cours d'eau devraient être classifiés en fonction de leur surface et de leur profondeur en respect avec les résultats des études. Il faudrait également tenir compte de la capacité de support de chaque lac ainsi que de son état.
 - La date de tombée des demandes de restrictions n'a pas besoin d'être fixe car les délais ne sont pas un enjeu pour l'instant.
-